



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

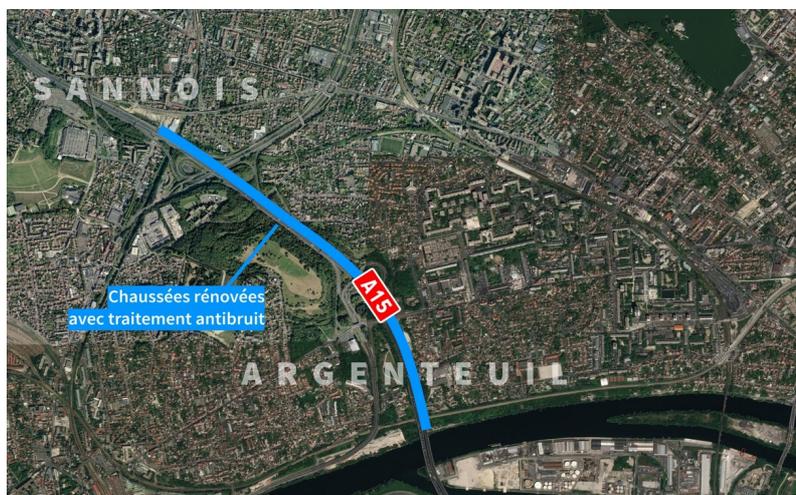
Paris, le 8 juin 2020

Rénovation par l'État et la Région des chaussées de l'autoroute A15 avec un revêtement anti-bruit au niveau d'Argenteuil et de Sannois (Val d'Oise)

Alors que 200 000 véhicules circulent chaque jour de la semaine sur l'autoroute A15 au niveau d'Argenteuil, assurer la tranquillité des riverains et améliorer leur qualité de vie est une préoccupation forte de l'État et de la Région Île-de-France. C'est pourquoi la préfecture de la région d'Île-de-France et le conseil régional ont décidé de soutenir une solution innovation de réduction du bruit en finançant la rénovation des chaussées de l'autoroute A15 au niveau d'Argenteuil et de Sannois avec un revêtement antibruit.

Expérimenté depuis 2017 sur plusieurs autoroutes et routes nationales, ce revêtement divise par trois « l'énergie sonore » au niveau des pneus, réduisant ainsi très significativement le bruit perçu par les riverains.

En Île-de-France, la densité du trafic accélère le phénomène de dégradation des chaussées et rend la réalisation de travaux particulièrement difficile en complexifiant l'interruption de la circulation nécessaire à l'entretien des voies. L'État et la Région ont dès lors décidé de mettre en œuvre ce procédé innovant, plus rapide et moins contraignant que des travaux de plus grande envergure.



Dans le cadre des travaux de rénovation des chaussées de l'autoroute A15 au niveau d'Argenteuil et de Sannois, ce revêtement à caractéristiques phoniques spécifiques est posé sur une section à 4 voies de circulation d'environ 2 000 mètres en direction de Paris. Le sens Paris - région a déjà été rénové avec le même type de revêtement en 2019.

Cette technique innovante sera évaluée sur une durée d'au moins 3 ans pour mesurer à la fois ses performances mécaniques et acoustiques. Cette évaluation permettra notamment de mesurer précisément la réduction de bruit perçu par les riverains.

2 km
de chaussées rénovées
avec revêtement antibruit

**4 voies de
circulation**
traitées

**Énergie sonore
divisée par 3**
au niveau des pneus

**7 500 tonnes
d'enrobés**
posés

**100 000
véhicules / jour**
au niveau de la partie
rénovée

6 nuits
de travaux

1,2 M€
cofinancés par l'État et la
Région Île-de-France

Les travaux réalisés par la direction des routes Île-de-France (DiRIF) de la DRIEA, gestionnaire des autoroutes et routes nationales franciliennes commencent le 8 juin 2020, et doivent se terminer le 19 juin sous réserve des conditions météorologiques.

Pour garantir les conditions de sécurité des usagers et des intervenants pendant les travaux, l'autoroute A15 doit être libérée de toute circulation. Compte tenu du niveau de trafic, les travaux de rénovation des chaussées et de pose du revêtement anti-bruit seront réalisés de 21h00 à 5h00, du lundi soir au vendredi matin. Les secteurs fermés à la circulation pour chaque nuit sont indiqués sur le site www.SYTADIN.fr (rubrique Fermetures nocturnes de la semaine). Durant ces fermetures à la circulation, des itinéraires de déviation seront indiqués aux usagers.

Un partenariat État / Région en Île-de-France pour améliorer la route par l'innovation et l'expérimentation

Depuis 2017 le partenariat entre l'État et la Région Île-de-France pour améliorer la route par l'innovation et l'expérimentation a permis d'équiper 14 sections d'autoroutes et routes nationales de ce revêtement antibruit, soit près de 50 km au total sur le réseau routier national non concédé (RRN) en Île-de-France.

Sur cette section de l'autoroute A15, il s'agit d'un investissement de 1,2 millions d'euros co-financé à 50 % par l'État et la Région.

Par cet investissement, le préfet de région et la présidente de la Région souhaitent contribuer à changer la perception de la route par les Franciliens, qui doit permettre un meilleur respect de l'environnement. La route peut être une chance d'améliorer les conditions de vie et de déplacement de chacun, à condition de moderniser le réseau et d'anticiper ses usages de demain.

Rendu possible par le vote de la région d'un plan «anti-bouchons pour changer la route», ce partenariat illustre les actions innovantes que l'État mène avec les collectivités territoriales, en sa qualité de gestionnaire du réseau routier national non concédé (RRN) en Île-de-France.

Ces actions, au service de la transition écologique et énergétique se concrétisent par une gestion dynamique du trafic sur les bretelles autoroutières afin de lutter contre la congestion. Elles permettent notamment la réalisation de voies dédiées sur les autoroutes pour favoriser le transport collectif de voyageurs et encourager l'évolution des comportements individuels vers une mobilité responsable et plus respectueuse de l'environnement.

Contacts presse :

- Communication DiRIF : 06 19 22 11 83,
contactmedias.dirif@developpement-durable.gouv.fr

- Région Île-de-France : 01 53 85 63 14,
servicepresse@iledefrance.fr